



WFP/Matteo Cosorich

Note d'orientation pour l'aide d'urgence à l'élevage dans le contexte du COVID-19 : réponse aux nouveaux besoins en lien avec la pandémie et reprogrammation des activités critiques en cours.

Introduction

Le présent document a pour objectif de fournir une orientation à tous les partenaires et parties prenantes de la chaîne de valeur de l'élevage, dans des contextes déjà touchés par une insécurité alimentaire aigüe ou à haut risque en raison de la pandémie de COVID-19. Les impacts du COVID-19 se font sentir dans le monde entier. La pandémie pourrait pousser les personnes en contextes fragiles vivant déjà une situation d'urgence humanitaire dans une crise alimentaire majeure. Ce document vient par conséquent compléter d'autres notes d'orientation, dont la Note d'orientation de la FAO intitulée *Mitigating the Impacts of COVID-19 on the Livestock Sector (Atténuer les impacts du COVID-19 sur le secteur de l'élevage)*.

Jusqu'à 80 % de ces populations s'appuient sur une forme ou une autre de production agricole pour leur survie, un grand nombre d'entre elles appliquant une combinaison culture, élevage et emploi informel. L'élevage représente 40 % de la valeur globale de l'intrant agricole et assure la subsistance et la sécurité alimentaire d'environ 1,3 milliard de personnes. Au-delà de son rôle direct dans la fourniture d'aliments et de revenus, l'élevage est une ressource précieuse, réserve de richesse, garantie de crédit, et filet de sécurité fondamental en période de crise¹. En même temps les petits éleveurs sont de plus en plus vulnérables à l'insécurité alimentaire en raison des chocs climatiques, des conflits et des crises économiques récurrents.

¹ [FAO 2016, Note d'information – L'élevage lors des crises prolongées : L'importance du bétail dans le cadre du](#)

[renforcement de la résilience et de la sécurité alimentaire des populations affectées par les crises](#)

Les restrictions des déplacements résultant des efforts pour contenir la pandémie de COVID-19 affectent les moyens d'existence des ménages d'éleveurs. Par exemple en limitant l'accès aux soins vétérinaires, aux intrants, aux marchés, voire aux pâturages et à l'eau. Il existe un risque important que ces populations adoptent des mécanismes d'adaptation négatifs, comme la vente de bétail à un prix fortement réduit, ce qui aurait des implications à long terme pour leur sécurité alimentaire. À court terme, de mauvais termes de l'échange et l'accès limité aux marchés pour vendre ou acheter des denrées alimentaires et des intrants risquent d'exacerber des niveaux déjà élevés d'insécurité alimentaire aiguë. Un mauvais état du bétail, résultant de l'accès réduit aux soins vétérinaires ou aux sources d'aliments et de fourrage, aurait également des conséquences graves sur la santé et la nutrition des enfants.

Le présent document se concentre sur les interventions d'aide d'urgence à l'élevage telles que définies dans le document Normes et Directives pour l'Aide d'Urgence à l'Élevage – LEGS (*Livestock Emergency Guidelines and Standards*), à savoir : fourniture de services vétérinaires, ravitaillement d'urgence en aliments et en eau, fourniture d'abris, déstockage (commercialisation, abattage) et repopulation. Les normes essentielles LEGS en matière de coordination et de sensibilisation sont prises en compte car il s'agit d'un aspect sur lequel il est important de se concentrer pendant la crise actuelle.

L'utilisation adaptée de programmes et de technologies d'aide monétaire (dont les technologies de l'information) est importante pour les différentes interventions, en améliorant la fourniture sûre et rapide d'intrants, de produits et de services pour l'élevage, dans le respect des directives de l'Organisation Mondiale de la Santé et des gouvernements concernant le COVID-19. Ceci est également important pour la

programmation, en termes de traçabilité pour le suivi, la surveillance et l'évaluation. La rédaction du présent document a été possible grâce à l'engagement actif de partenaires² du sous-groupe élevage du groupe de travail technique sur le COVID-19 du Cluster Global Sécurité Alimentaire. Les partenaires proviennent du terrain et du siège, il est prévu que les partenaires et les parties prenantes adaptent cette note d'orientation sur la chaîne de valeur de l'élevage aux différents contextes et cycles de production du bétail, de programmation et de la pandémie de COVID-19.

² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Comité international de la Croix Rouge

(CICR), Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS), Mercy Corps, Plan International et Programme Alimentaire Mondial (WFP).

Contexte

Les impacts du COVID-19 se font sentir dans le monde entier. Cependant, la pandémie pourrait pousser les personnes en contextes fragiles vivant déjà une situation d'urgence humanitaire dans une crise alimentaire majeure.

Dans un grand nombre des contextes les plus vulnérables, des crises alimentaires sont susceptibles de survenir, ou ont déjà commencé à survenir, à mesure que les confinements et le ralentissement économique prennent effet. Il est par conséquent essentiel que les efforts de prévention d'une crise sanitaire soient étendus à la prévention d'une crise alimentaire, dont les impacts sont susceptibles d'être durables et désastreux sur les vies et les moyens d'existence.

L'édition 2020 du [Rapport mondial sur les crises alimentaires](#) révèle que 135 millions de personnes faisaient face à une insécurité alimentaire aiguë en 2019, à un niveau nécessitant une aide humanitaire. Par ailleurs, 183 millions de personnes étaient classifiées comme étant en situation de « stress » alimentaire, entre la faim aiguë et le risque de tomber dans une situation de crise ou pire en cas de choc ou de facteurs de stress supplémentaires comme les restrictions de déplacement des personnes et des marchandises nécessaires à la prévention de la diffusion de la pandémie de COVID-19.

La pandémie de COVID-19 affecte directement les systèmes alimentaires en ayant des conséquences sur l'offre et la demande, et indirectement par des baisses du pouvoir d'achat, de la capacité de production et de distribution des aliments et par l'intensification des tâches de soins. Ces facteurs auront différents impacts et des effets plus marqués sur les populations pauvres et vulnérables. Les familles sont affectées par la baisse de leur pouvoir d'achat, tout en étant confrontées à l'augmentation du prix de certains produits alimentaires sur les marchés locaux, à la non disponibilité de certains produits en raison d'interruptions de la chaîne

d'approvisionnement et des politiques de confinement pouvant limiter l'accès aux marchés. Ces impacts affecteront de manière significative la vie et des moyens d'existence des ménages déjà vulnérables qui dépendent de la production vivrière et notamment de l'élevage.

Malgré une tendance à une faible élasticité, la demande de nourriture est confrontée à un risque de déclin, notamment dans les pays les plus pauvres et pour les produits à forte valeur ajoutée. L'incertitude attise les tensions sociales, notamment parmi les plus pauvres et les plus vulnérables, et les conflits entre agriculteurs et les éleveurs ayant été signalés dans les contextes instables tels que le Nigéria. Au niveau des ménages, les femmes et les filles sont souvent les victimes des restrictions liées au COVID-19, avec une augmentation de la violence fondée sur le genre dans le monde entier.

Les mesures visant à contenir la propagation du COVID-19 comprennent des restrictions importantes des déplacements qui modifient considérablement le quotidien et affectent les moyens d'existence agricoles. Ces mesures sont particulièrement difficiles pour les pauvres des zones rurales et les plus vulnérables qui occupent en général des emplois ne pouvant être exercés à distance, et sont souvent exclus des systèmes de protection sociale. Étant donné que jusqu'à 80 % des 135 millions de personnes actuellement confrontées à une insécurité alimentaire aiguë se reposent sur l'agriculture pour assurer leur subsistance, la protection des chaînes d'approvisionnement alimentaire est cruciale.

Les moyens d'existence des éleveurs sont fortement exposés aux impacts de la pandémie, notamment ceux des bergers transhumants et des femmes, qui représentent une part importante des producteurs, transformateurs et vendeurs sur les marchés informels d'animaux de basse-cour (petits ruminants, volailles).

Les chaînes d'approvisionnement de l'élevage risquent d'être touchées par la pandémie, avec des conséquences importantes pour les familles de bergers, notamment dans les zones arides d'Afrique. En Afrique de l'Est par exemple, les bergers transhumants comptent fortement sur les marchés du Moyen-Orient lors du Ramadan et de l'Aïd comme source principale de revenus. Les restrictions des déplacements menacent ainsi une année entière de revenus et d'accès à l'alimentation. La fermeture des frontières, les restrictions des déplacements des personnes, et la fermeture des trajets habituels de transhumance risquent de ne laisser aux bergers transhumants qu'un accès limité voire nul au fourrage à l'eau et aux marchés pour la vente de leur bétail (et de leurs produits), et risquent de réamorcer des

tensions existantes entre différents groupes de subsistances. Si les campagnes de vaccinations et de soins sont interrompues ou ralenties et si la fourniture de services vétérinaires est interrompue au niveau local, des maladies endémiques risquent de survenir rapidement, détruisant les troupeaux et les moyens d'existence, et menaçant la sécurité alimentaire de groupes déjà extrêmement vulnérables. Les restrictions des transports et le manque d'installations de stockage pourrait également entraver les efforts de transfert d'aliments et d'autres fournitures critiques aux personnes qui en ont besoin.

Pour plus de détails sur les impacts possibles du COVID-19 sur la production de bétail, cliquer [ici](#).

Orientation parmi les différentes interventions d'aide à l'élevage

La note d'orientation sur l'élevage couvre les interventions d'aide d'urgence à l'élevage des [Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage](#)³ (LEGS) et du manuel « *Livestock-related interventions during emergencies – The how-to-do-it manual*⁴ ». L'objectif de ces activités est principalement : fourniture de services vétérinaires, ravitaillement d'urgence en aliments et en eau, fourniture d'abris, déstockage (commercialisation, abattage) et repopulation.

Le présent document d'orientation vise à mettre en valeur l'importance de chaque activité, l'impact potentiel du COVID-19 en termes de moyens d'existence, de sécurité alimentaire et de nutrition. Il propose également des mesures qui permettraient aux éleveurs et aux parties prenantes de maintenir la production et les flux de la chaîne de valeur de l'élevage. Elles doivent être prises en compte sur les différents sites de terrain, en tenant compte de leur contexte spécifique et de la phase de la pandémie de COVID-19 (avant, pendant et après), ainsi que des cycles de production et de programmation de l'élevage. La [Note d'orientation LEGS en réponse au COVID-19](#) vise à mettre en lumière les outils et les informations qui pourraient se révéler utiles pour planifier des interventions actuelles et futures fondées sur l'élevage.

³ LEGS. 2014. Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage, 2^e édition.

⁴ FAO. 2016. Livestock-related interventions during emergencies – The how-to-do-it manual. Edited by Philippe Ankers, Suzan Bishop, Simon Mack and Klaas Dietze. FAO, Division de la production et de la santé animale, n° 18. Rome.

1. Commerce et commercialisation (des produits) de l'élevage

L'accès aux marchés et aux opportunités de poursuite du commerce est critique car c'est le seul moyen permettant aux familles d'éleveurs notamment de bergers, d'obtenir un revenu (diversification alimentaire, soins de santé et éducation) en plus de l'échange de races de bétail et de types d'élevage. Le rendement de l'élevage est en effet un problème critique du point de vue temporel, du point de vue de la saisonnalité et des prix du marché. Par exemple, dans la corne de l'Afrique, la principale saison des pluies (mars, avril et mai) est déjà bien avancée, le bétail reçoit un bon prix grâce à son bon état et est très demandé en raison du mois sacré du Ramadan, en plus d'autres festivités. Le fait de manquer la saison de pointe a des conséquences sur la sécurité alimentaire, les revenus, et la dynamique des troupeaux pour l'ensemble de l'année, et retarde le relèvement de ces communautés de crises répétées. Les exportations de la Somalie vers le Moyen-Orient, estimées à 2,5 millions de chèvres et de moutons (d'une valeur d'environ 125 millions d'USD), risquent d'être perdues si les déplacements du bétail et des personnes pour le Hadj (à la Mecque et à Médine) n'ont pas lieu en raison du COVID-19. Ceci a des conséquences profondes sur les ménages, mais aussi sur l'économie nationale.

Il est par conséquent essentiel que les flux commerciaux transfrontaliers des produits de l'élevage, ainsi que des intrants et des services continuent sans entrave, en respectant strictement les mesures d'hygiène, sanitaires et phytosanitaires pour protéger les personnes du COVID-19 et le bétail des maladies, des ravageurs ou des contaminants des produits.

- Les marchés au bétail doivent fonctionner dans le respect des mesures réduisant le risque de propagation du virus SARS-CoV-2. Les administrations locales doivent réguler l'accès et le fonctionnement des marchés afin de les mettre en sécurité conformément aux directives de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et aux mesures prises par le gouvernement.
- Les marchés au bétail ouverts sont encouragés dans le respect de la distance requise d'1 à 2 m. Les autorités exploitant les marchés doivent fournir des directives telles que des repères pour permettre des négociations en toute sécurité entre les vendeurs et des services de sécurité permettant le déroulement harmonieux des opérations.
- Promouvoir des marchés décentralisés pour réduire l'affluence et la nécessité de se déplacer. Les parties prenantes des marchés (vendeurs et propriétaires de bétail, vétérinaires, autorités de commercialisation, etc.) doivent disposer des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés et doivent les utiliser correctement. S'assurer que des stations de lavage des mains sont fournies sur les marchés.
- Fournir une assistance ciblée (par exemple transferts d'argent) aux groupes vulnérables à haut risque qui doivent réduire leur risque d'exposition au COVID-19 tels que les femmes enceintes, les personnes âgées et handicapées, afin de leur donner la possibilité de rester chez elles tout en leur permettant d'accéder à des aliments nutritifs et de satisfaire d'autres besoins élémentaires.
- Diffuser des informations de sensibilisation sur le COVID-19 dans les langues locales ; sous forme écrite (panneaux, textes) ou orale par des annonces au public à la radio sur les marchés ou dans toute la ville les jours de marché. Par exemple, décourager les poignées de main (ou utiliser des gants jetables), qui sont la manière habituelle de conclure une affaire : d'autres options non physiques doivent être étudiées selon les usages des cultures locales.
- Encourager l'utilisation de transferts d'argent par téléphone ou sans contact pour réduire les échanges en espèces sur les marchés où s'assurer que les personnes effectuant les transactions portent des gants et des EPI adaptés.

- Pour réduire le gaspillage d'aliments, encourager des pratiques de sécurité alimentaire dans la manipulation des produits de l'élevage (lait, viande, œufs, etc.). Ceci peut être réalisé en créant/renforçant des systèmes de chaîne du froid (transport de carcasses) et les équipements et installations de stockage dans les lieux où les flux sont plus lents qu'à l'accoutumée et où des retards logistiques sont observés. Encourager l'action collective des éleveurs (économies d'échelle) par l'intermédiaire de coopératives et de centres de collecte pour assurer le rendement et l'efficacité du transport vers les marchés par exemple. Encourager l'utilisation de technologies de l'information et de la téléphonie pour programmer les activités (collecte, livraisons et logistique) quand ceci est possible, pour réduire les rassemblements et le contact physique.
- Accompagner la conservation traditionnelle des aliments de mesures d'hygiène si un déstockage est nécessaire lorsque l'accès aux marchés n'est pas possible, et pour maintenir les caractéristiques nutritives des aliments (par exemple déshydratation de la viande/du poisson salé et production de fromage blanc et de yaourt).
- Surveiller les changements de la demande du marché en produits de l'élevage. L'interruption des importations et des exportations liée à la pandémie de COVID-19, la perte ou le risque de perte de revenus des consommateurs, et la fermeture de débouchés plus informels (boucheries, marchés de produits frais, marchés urbains d'animaux vivants) affectera la demande des marchés terminaux en animaux et produits de l'élevage. Si elle est disponible, passer en revue l'analyse des marchés terminaux existante pour comprendre la segmentation du marché concernant les produits de l'élevage nationaux et locaux (viande, abats, lait, œufs), afin de mieux évaluer la manière dont les changements des pratiques des consommateurs affecteront la demande d'animaux vivants de lait et d'œufs. Par exemple si un pourcentage important d'animaux vivants entre dans les chaînes d'approvisionnement en viande urbaines et si la majeure partie de cette viande est vendue dans des boucheries locales, la fermeture de ces boucheries causera une baisse de la demande d'animaux vivants. La demande de carcasses peut augmenter dans les supermarchés, mais il faudra du temps aux systèmes de transformation locale pour s'adapter.
- Inciter les administrations locales à ne pas interdire les déplacements de bétail/les voies de circulation et les véhicules de transport et à ne pas fermer les abattoirs pour assurer la stabilité de la logistique. Envisager l'établissement de trajets de circulation et de migration définis pour faciliter les déplacements dans le respect des directives de l'OMS et des gouvernements.
- Encourager des schémas de financement gouvernementaux au niveau national, tels que des prêts à taux réduit pour les secteurs de l'agriculture et de l'élevage. En tirant les enseignements de l'[expérience de la Chine](#), selon la Banque Mondiale, les éleveurs de volailles des régions clés ont eu accès à des extensions de prêt et à un assouplissement des conditions de garantie pour les prêts sur la période post-COVID-19. Prendre l'exemple du soutien de la Banque de développement agricole de Chine, qui a retardé le remboursement des prêts et a accordé des prêts d'une valeur de 137 milliards de RBM (19,6 milliards de dollars) au 14 mars 2020. Ces expériences marquent le besoin d'une [politique fiscale](#) comprenant des baisses d'impôts pour les petites entreprises.

2. Accès aux services vétérinaires

L'accès aux soins vétérinaires et aux vaccinations au bon moment est essentiel pour les éleveurs, qui risquent faute de quoi de perdre des animaux de valeur, leur production, ou d'être entièrement coupés des marchés en raison d'épidémies et de la propagation de maladies à déclaration obligatoire. Par exemple, au Soudan du Sud, la saison des pluies bat son plein en juin ; si les animaux ne sont pas vaccinés contre les maladies endémiques, les pertes risquent d'être considérables car ils sont isolés par les inondations. Ceci peut causer une famine dans certains ménages pastoraux qui dépendent entièrement de l'élevage.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, les pays d'Asie touchés par la peste porcine africaine (PPA) ont réduit leurs déclarations de la maladie, probablement en raison d'un changement de priorités. De plus, fin mars 2020, les efforts de contrôle de la PPA en Papouasie-Nouvelle-Guinée ont été freinés par le confinement général en raison du COVID-19. Cette situation est exacerbée par un manque de connaissance de l'interdiction probable du transport de cochons et de produits porcins au sein des communautés d'éleveurs, qui pourraient continuer la tenue de marchés informels pouvant faciliter l'introduction/la propagation de la PPA.

Au nord du Cameroun et en République Centrafricaine, les campagnes de vaccination contre la PPR (Peste des Petits Ruminants), la pleuropneumonie contagieuse du bœuf et la maladie de Newcastle sont programmées en mai et en juin 2020, mais de nombreuses contraintes dues aux mesures et aux restrictions de lutte contre le COVID-19 entravent leur mise en œuvre, avec des conséquences graves sur les moyens d'existence des communautés pastorales. La restriction des déplacements, et des déplacements transfrontaliers, des bergers et de leurs troupeaux représente un risque important d'épidémies de maladies animales. La perturbation des déplacements habituels, par exemple des zones de pâturage de la saison humide à la saison sèche pendant la saison des pluies peut signifier le confinement des troupeaux dans des zones limitées, infestées de parasites tels que tiques, mouche Tsé Tsé, moustiques, etc.

- Il est important que la surveillance des maladies et des facteurs de risque soit renforcée pendant la crise COVID-19 pour réduire le risque et l'exposition des ressources d'élevage. Il est important de surveiller la saisonnalité et les aspects météorologiques. La Somalie et le Soudan, par exemple, risquent de perdre leurs exportations vers le Moyen-Orient et le rétablissement de l'interdiction en cas d'épidémie de fièvre de la vallée du Rift. Il est par conséquent nécessaire de surveiller de près les prévisions saisonnières pour s'assurer que les animaux sont déplacés si les seuils d'inondations encourageant la reproduction des moustiques sont observés.
- Le repositionnement des stocks de vaccins pourrait être fondamental pour éviter une pression non contrôlée sur la chaîne logistique et la centralisation et la concentration des ressources principalement pour la santé humaine.
- La vaccination du bétail doit être entreprise par de petites équipes dans le respect des réglementations de l'OMS, de préférence sur les exploitations, pour éviter les zones communes de vaccination des animaux habituelles.
- La collaboration avec les agents vétérinaires communautaires (CAVC) doit être renforcée car ce sont eux qui fournissent des services au niveau local, il est nécessaire de s'assurer qu'ils sont bien équipés et en lien avec les administrations locales, les équipes techniques et les distributeurs agrovétérinaires les plus proches pour maintenir les flux.
- Utilisation d'applications pour téléphones mobiles permettant aux éleveurs de demander de l'aide, de poser des questions, de recevoir des conseils et d'accéder à des médicaments auprès des distributeurs agrovétérinaires à proximité. L'application kenyane [MyDawa](#) est un exemple de pharmacie en ligne (mobile) offrant un service de livraison de médicaments et de produits de soins.
- Mettre en contact les distributeurs agrovétérinaires entre eux et avec des fournisseurs d'intrants de plus grande taille pour faciliter le regroupement des achats et des livraisons par les fournisseurs, par l'intermédiaire de coopératives par exemple.

- Les services de santé publique et vétérinaires doivent collaborer suivant l'approche « Une Seule Santé » pour le partage d'informations, les évaluations et la fourniture de services aux éleveurs dans la mesure des possibilités locales ([OIE – Questions et réponses sur le COVID-19](#)). Ceci peut être très utile pour atteindre les bergers qui, se déplaçant beaucoup sont difficiles à atteindre, par exemple au moyen de cliniques mobiles pour la santé humaine et animale déjà mises en place au Mali. Ceci devrait comprendre des messages au grand public sur la sécurité des produits de l'élevage et la transmission du virus SARS-CoV-2.
- Intégrer l'approche « Une Seule Santé » à la formation des CAVC, pour encourager leur contribution à la biosécurité, à l'hygiène alimentaire et aux pratiques sanitaires parmi les bergers. En Afghanistan par exemple, le Dutch Committee for Afghanistan a formé les CAVC (nommés Unités vétérinaires de terrain ou *Veterinary Field Units* [VFU] en anglais) et étudie leurs liens avec les agents sanitaires des collectivités pour affronter les maladies zoonotiques et faire passer des messages communs. Les VFU doivent aider à la fourniture de désinfectant, d'EPI et d'autres intrants/informations aux communautés.

3. Accès à l'alimentation et aux aliments pour animaux

L'accès aux zones de pâturage et à l'approvisionnement en aliments peut être affecté par les restrictions des déplacements et des retards dans la chaîne d'approvisionnement. Les schémas pastoraux de migration seront perturbés par les fermetures des frontières et par les contrôles des déplacements humains internes. Il est par conséquent important d'assurer la continuité du dialogue entre les bergers et les autorités gouvernementales afin d'identifier les options de déplacement adaptées. Ceci permettra également d'assurer l'accès des animaux aux aliments et aux ressources naturelles appropriées et d'atténuer les conflits, y compris les conflits agriculteurs/bergers. La zone de Liptako-Gourma (qui s'étend sur le Mali, le Niger et le Burkina Faso) et la Région du Lac au Tchad, en Afrique de l'Ouest, sont particulièrement affectées par plusieurs chocs, dont des conflits et la sécheresse. Les restrictions en réponse au COVID-19 entravent les déplacements de transhumance habituelle à travers les états et l'accès à l'aide humanitaire (notamment l'approvisionnement en aliments). La sensibilisation est nécessaire d'une part pour réduire les limitations à la transhumance en tant que seul mécanisme adaptatif à la variabilité climatique et au choc environnemental dans la ceinture du Sahel, et d'autre part pour ouvrir des couloirs humanitaires, dans le respect des mesures d'hygiène en réponse au COVID-19.

Prévoir le ravitaillement en aliments pour animaux des petits exploitants ou bergers dont les troupeaux (en lactation et en gestation) restent sur l'exploitation en raison de la sécheresse et des pressions sur les chaînes d'approvisionnement. En Afrique de l'Est par exemple, on enregistre des pénuries d'aliments dues au criquet pèlerin, et ces ménages subiront une pression supplémentaire en raison du COVID-19. Les interventions de transferts monétaires, en parallèle aux aliments, sont importantes pour alléger la pression sur les ménages vulnérables et leur permettre d'obtenir des intrants alimentaires supplémentaires, dont des vitamines, notamment pour les troupeaux en lactation et en gestation. Les besoins d'enregistrement pour les transferts monétaires et pour la programmation doivent être identifiés précisément et tenir compte de toutes les mesures de lutte contre le COVID-19. La sensibilisation et l'information du public, par exemple par la radio, en lien avec les gouvernements, y compris au niveau local, doit être envisagée.

Soutenir le stockage et les flux stables d'aliments pour animaux (volailles, cochons, stabulations) parmi les petits agriculteurs, en raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement.

4. Fourniture et accès à l'eau

Les déplacements doivent être facilités pour permettre l'accès aux ressources d'abreuvement critiques. En cas de pénurie grave d'eau, un approvisionnement des troupeaux en lactation et en gestation doit être envisagé, dans le respect des règles de l'OMS.

5. Abris et bâtiments d'élevage

La fourniture d'abris est critique, notamment en cas d'événements climatiques extrêmes, pour réduire les pertes d'animaux, notamment des chevreaux, des veaux, et des animaux en lactation. Cette intervention peut devoir être prise en compte lorsque d'autres risques (inondations, canicule, tremblement de terre) coexistent avec la pandémie de COVID-19.

6. Fourniture d'animaux en phase de relèvement

La fourniture d'animaux aux ménages vulnérables en mesure de s'en occuper correctement est importante. Cette activité présente une grande valeur potentielle auprès des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) en tant que mesure de décongestion des camps de déplacés, en facilitant le retour chez eux ou vers les zones d'installation si elles sont sûres. Au Soudan du Sud par exemple, il existe une possibilité de fournir des animaux dans les allocations de retour des PDI, notamment pour les personnes se trouvant sur des sites de protection des civils qui sont exposés à un risque important de propagation du COVID-19. Les transferts monétaires alliés aux interventions de soutien à ces ménages auparavant dépendants de l'élevage sont importants pendant la période de transition. La fourniture d'animaux est utile en phase post-COVID-19 pour soutenir les ménages qui auraient perdu leurs ressources d'élevage.

7. Coordination et sensibilisation

Les acteurs de la chaîne de valeur de l'élevage peuvent jouer un rôle fondamental dans la transmission de messages relatifs au COVID-19, notamment sur les mesures sanitaires et de sécurité et sur les raisons des fermetures et des restrictions des déplacements pour prévenir la propagation du virus. Ces acteurs seront aussi importants pour faire face aux rumeurs et aux fausses informations concernant le virus, sa propagation et son traitement potentiel.

Les exemples comprennent :

- La transmission par les radios locales de messages concernant la santé et la sécurité, mais aussi les changements des campagnes de vaccinations ou soins prévues (par exemple changement de site, nombre limité, un membre par famille, etc.), ou encore d'alertes sur les nouvelles règles d'introduction des animaux sur les marchés, la surveillance des prix ou encore les parcours délimités pour les animaux.
- Les agents vétérinaires communautaires peuvent disposer de messages simples dans les langues locales concernant les directives de santé de sécurité.

Par ailleurs, les agents vétérinaires communautaires, les agents de vulgarisation vétérinaire sur place et les autres personnes qui sont en contact étroit avec les ménages et les communautés pendant les périodes de restriction des déplacements doivent être munis de messages sur la violence fondée sur le genre, dont le signalement, étant donné le risque élevé de violences faites aux femmes et aux filles pendant le confinement. Quand ceci est possible, des efforts doivent être engagés pour augmenter la fourniture de services au niveau de la communauté à ce stade, et pour créer des réseaux entre les agents vétérinaires communautaires et les travailleurs sociaux, notamment dans les zones très isolées où les services de vulgarisation nationaux peuvent disposer de ressources limitées.

Les partenaires humanitaires et de développement doivent programmer des réponses, avec le gouvernement, pour coordonner les interventions afin d'exploiter les synergies et d'éviter la

superposition des efforts. Les réunions du Cluster Global Sécurité Alimentaire peuvent être un lieu approprié pour mettre en place cette coordination.

Les messages fondamentaux sur le COVID-19 et les problèmes concernant l'élevage doivent être articulés, décidés en commun et diffusés largement au niveau local pour faire face à la désinformation. Par exemple, on a observé dans certains pays des chutes considérables des ventes de produits de l'élevage car les personnes avaient peur qu'ils constituent une source de transmission du virus. Ainsi, les messages doivent expliquer clairement le mode de transmission de la maladie, ainsi que la manière d'acheter, de cuisiner et de consommer les produits de l'élevage en toute sécurité. La pandémie représente en particulier une opportunité d'augmenter considérablement l'investissement dans les prestataires de services vétérinaires locaux, qui seront aux premières lignes pour le maintien du soutien aux éleveurs pendant les confinements et les restrictions des déplacements.

La sensibilisation sera fondamentale aux niveaux plus élevés, pour encourager les gouvernements et les administrations locales à maintenir le plus possible l'ouverture des routes de transhumance du bétail, des routes commerciales, des marchés et de la fourniture de services, en gardant à l'esprit l'importance de prévenir la propagation du COVID-19 aux populations vulnérables mal équipées pour lutter contre le virus. Cette sensibilisation doit être entreprise le plus possible avec d'autres agences et organisations afin d'assurer la cohérence et l'amplification de la communication. La pandémie de COVID-19 a mis au jour le besoin critique d'institutionnalisation de l'approche « Une Seule Santé » dans le contexte de situations fragiles.⁵

Les besoins spécifiques des éleveurs, notamment des bergers nomades, sont souvent négligés dans l'aide humanitaire traditionnelle. Il est fondamental que les gouvernements, les organismes d'aide, les autorités locales et tous les acteurs concernés tiennent compte de ces groupes dans la planification des mesures de confinement, des réponses et des actions à moyen et à long terme pour en réduire l'impact sur les économies nationales et locales. Les cibles de ces actions de sensibilisation comprennent les ministères de tutelle en matière d'élevage et de santé animale, les organisations régionales, les dirigeants et les décideurs des administrations locales et territoriales, l'ONU, les ONG et les autres organisations impliquées dans la réponse humanitaire (sanitaire ou autre).

⁵ [Union Africaine, 2020. COVID-19: How should the Animal resource sector in Africa respond?](#) (COVID-19 : quelle réponse du secteur des ressources animales en Afrique ?)

Page internet du Cluster Sécurité Alimentaire COVID-19

Cette note d'orientation a été rédigée avec la contribution de la FAO, du CICR, de LEGS, de Mercy Corps, de Plan International et du PAM. Le gFSC tient à remercier tous les partenaires qui ont contribué à la préparation et à la révision de ce document.



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



ICRC

